



Sylvie FERRER
Denis FEGNE
Députés des Hautes-Pyrénées



Maryse CARRÈRE
Viviane ARTIGALAS
Sénatrices des Hautes-Pyrénées

Madame Catherine VAUTRIN
Ministre
Ministère des Armées et des Anciens combattants
Hôtel de Brienne
14, rue Saint-Dominique
75 700 Paris SP 07

Tarbes, le jeudi 10 mars 2026

Objet : suivi des engagements industriels et climat social aux Forges de Tarbes

Madame la Ministre,

Dans un contexte international marqué par le retour de la guerre et par l'impératif de renforcer la souveraineté industrielle et militaire de notre pays, la question des capacités nationales de production de munitions est devenue centrale. La production d'obus d'artillerie constitue aujourd'hui un enjeu stratégique majeur pour l'autonomie de défense de la France et de l'Europe.

À ce titre, le site des Forges de Tarbes, exploité par le groupe Europlasma, occupe une place particulière puisqu'il s'agit du seul site industriel français capable de produire les corps d'obus de 155 mm, élément essentiel de la chaîne de fabrication de ces munitions. Sa relance devait contribuer à la reconstruction de capacités industrielles que notre pays avait progressivement perdues.

Pourtant, malgré cet enjeu stratégique reconnu, les inquiétudes des salariés demeurent vives. Dès 2023, nous avons alerté le Gouvernement sur la situation de l'entreprise et sur la nécessité de réaliser les investissements annoncés pour moderniser l'outil industriel et garantir la sécurité des salariés comme la montée en cadence de la production. Malgré les engagements pris lors de la reprise par Europlasma, les salariés continuent de s'interroger sur la trajectoire industrielle du site et sur la capacité de l'entreprise à répondre aux commandes puisque les investissements n'ont semble-t-il été que partiellement engagés par le groupe.

Par ailleurs, nous avons été alertés sur l'existence d'une procédure judiciaire engagée par la société des Forges de Tarbes et Europlasma à l'encontre de Madame Josianne FRETIER, déléguée syndicale CGT aujourd'hui retraitée, pour des faits de diffamation publique. Sans nous immiscer dans une procédure en cours, nous constatons que cette situation intervient après celle ayant concerné son prédécesseur et contribue à nourrir une inquiétude parmi les salariés quant aux conditions d'exercice du dialogue social au sein d'un site stratégique pour la base industrielle de défense française.

Ainsi, une interrogation demeure quant au suivi des engagements industriels et à l'utilisation des fonds publics mobilisés pour la relance du site (notamment plus de 4 millions d'euros de la part de la Direction de l'Armement). Afin de garantir la transparence et la pérennité de l'activité, il serait pertinent de mettre en place un comité de suivi organisé sous l'autorité du préfet des Hautes-Pyrénées, Monsieur Jean SALOMON, associant les services de l'État, les représentants des salariés, la direction de l'entreprise et les élus du territoire, sur le modèle du dispositif mis en œuvre précédemment sous l'autorité du préfet M. Rodrigue FURCY. De plus, la désignation d'un commissaire du gouvernement chargé du suivi industriel du site, en lien avec les services du ministère des Armées et de la Direction générale de l'Armement, pourrait contribuer à garantir la bonne utilisation des soutiens publics et la réalisation effective des investissements annoncés.

Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir porter une attention particulière à cette situation et de nous indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre afin de garantir la pérennité industrielle des Forges de Tarbes et la modernisation effective de leur outil de production.

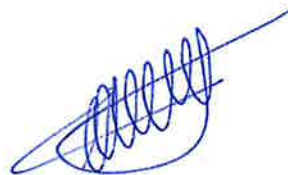
Sachant pouvoir compter sur votre engagement, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre respectueuse considération.



Denis FEGNE
Député des Hautes-
Pyrénées



Sylvie FERRER
Députée des
Hautes-Pyrénées



Maryse CARRÈRE
Sénatrice des Hautes-
Pyrénées,
Présidente du RDSE



Viviane ARTIGALAS
Sénatrice des Hautes-
Pyrénées



Sylvie FERRER
Denis FEGNE
Députés des Hautes-Pyrénées



Maryse CARRÈRE
Viviane ARTIGALAS
Sénatrices des Hautes-Pyrénées

Monsieur Sébastien MARTIN
Ministre délégué chargé de l'Industrie
Ministères économiques et financiers
Télédoc 151
139, rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12

Tarbes, le jeudi 10 mars 2026

Objet : suivi des engagements industriels et climat social aux Forges de Tarbes

Monsieur le Ministre,

Dans un contexte international marqué par le retour de la guerre et par l'impératif de renforcer la souveraineté industrielle et militaire de notre pays, la question des capacités nationales de production de munitions est devenue centrale. La production d'obus d'artillerie constitue aujourd'hui un enjeu stratégique majeur pour l'autonomie de défense de la France et de l'Europe.

À ce titre, le site des Forges de Tarbes, exploité par le groupe Europlasma, occupe une place particulière puisqu'il s'agit du seul site industriel français capable de produire les corps d'obus de 155 mm, élément essentiel de la chaîne de fabrication de ces munitions. Sa relance devait contribuer à la reconstruction de capacités industrielles que notre pays avait progressivement perdues.

Pourtant, malgré cet enjeu stratégique reconnu, les inquiétudes des salariés demeurent vives. Dès 2023, nous avons alerté le Gouvernement sur la situation de l'entreprise et sur la nécessité de réaliser les investissements annoncés pour moderniser l'outil industriel et garantir la sécurité des salariés comme la montée en cadence de la production. Malgré les engagements pris lors de la reprise par Europlasma, les salariés continuent de s'interroger sur la trajectoire industrielle du site et sur la capacité de l'entreprise à répondre aux commandes puisque les investissements n'ont semble-t-il été que partiellement engagés par le groupe.

Par ailleurs, nous avons été alertés sur l'existence d'une procédure judiciaire engagée par la société des Forges de Tarbes et Europlasma à l'encontre de Madame Josianne FRETIER, déléguée syndicale CGT aujourd'hui retraitée, pour des faits de diffamation publique. Sans nous immiscer dans une procédure en cours, nous constatons que cette situation intervient après celle ayant concerné son prédécesseur et contribue à nourrir une inquiétude parmi les salariés quant aux conditions d'exercice du dialogue social au sein d'un site stratégique pour la base industrielle de défense française.

Ainsi, une interrogation demeure quant au suivi des engagements industriels et à l'utilisation des fonds publics mobilisés pour la relance du site (notamment plus de 4 millions d'euros de la part de la Direction de l'Armement). Afin de garantir la transparence et la pérennité de l'activité, il serait pertinent de mettre en place un comité de suivi organisé sous l'autorité du préfet des Hautes-Pyrénées, Monsieur Jean SALOMON, associant les services de l'État, les représentants des salariés, la direction de l'entreprise et les élus du territoire, sur le modèle du dispositif mis en œuvre précédemment sous l'autorité du préfet M. Rodrigue FURCY. De plus, la désignation d'un commissaire du gouvernement chargé du suivi industriel du site, en lien avec les services du ministère des Armées et de la Direction générale de l'Armement, pourrait contribuer à garantir la bonne utilisation des soutiens publics et la réalisation effective des investissements annoncés.

Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir porter une attention particulière à cette situation et de nous indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre afin de garantir la pérennité industrielle des Forges de Tarbes et la modernisation effective de leur outil de production.

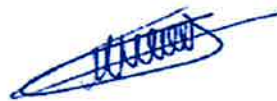
Sachant pouvoir compter sur votre engagement, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre respectueuse considération.



Denis FEGNE
*Député des Hautes-
Pyrénées*



Sylvie FERRER
*Députée des
Hautes-Pyrénées*



Maryse CARRÈRE
*Sénatrice des Hautes-
Pyrénées,
Présidente du RDSE*



Viviane ARTIGALAS
*Sénatrice des Hautes-
Pyrénées*